



OM/FC
DGCU040110000.WPV

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 avril 2011**

-:-

L'an deux mille onze, le 28 avril, le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le 21 avril, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick SEVE, Maire de l'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick SEVE, M. Pierre COILBAULT, Mme Yannick PIAU, Mme Jacqueline GEYL, M. Stéphane COLONEAUX, M. Dominique MERLE, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Nicole BICHAREL, M. Bernard DELIANCOURT, Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA, M. Patrick BOURDON, Mme Mireille MURA-SALAÜN, M. Denis HOCHSTETTER, Mme Annie BESNIER, M. Gérard DELACOUR, Mme Sylvie BERLINE, M. Alain DUTEMPLE, M. Jean-Pierre CHARRE, M. Hervé NIOX-CHÂTEAU, Mme Noëlle DUCROUX, Mme Anne D'HERVE, Mme Milène COITOUX, M. Abdoulaye BATHILY (arrivé à 18h45), Mme Danièle BERARD, M. Jacques YVARS, M. Fernand BERSON, M. Jean-Claude GARNIER, Mme Françoise SOURD.

ETAIENT REPRESENTÉS :

M. Christian CHAIA, représenté par M. COILBAULT
Mme Christine PUND, représentée par Mme DUCROUX
M. Bruno ROUYER, représenté par M. MERLE
Mme Sonia VEOBE, représentée par Mme D'HERVE

ABSENTS:

M. Bernard GITLER
Mme Houria BOUDACHE
Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD

SECRETAIRE :

Mme Milène COITOUX

.../...

1 - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL, DECIDE de reprendre le résultat, dès le vote du Budget Primitif 2011, de la façon suivante :

- ligne 1068 – «Excédents de fonctionnement capitalisé »	1 513 792.76 €
- ligne 002 – « Excédent de fonctionnement reporté »	2 177 969.63 €

Résultat des votes :

POUR	27
CONTRE	4

2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ET DU PRODUIT DE LA FISCALITÉ POUR L'ANNEE 2011

LE CONSEIL, DECIDE de maintenir les taux des trois taxes, pour l'année 2011, de la manière suivante :

	TAUX 2010	TAUX 2011	% 2010/2011
Taxe d'Habitation	18.38	18.38	-
Foncier bâti	22.52	22.52	-
Foncier non bâti	45.95	45.95	-

Soit, un coefficient de variation proportionnelle de 1.000000 et un produit attendu de 19 406 092.00 €.

Résultat des votes :

POUR	27
ABSTENTION	4

3 - AUTORISATION DE PROGRAMME N° 1 - CONSTRUCTION D'UNE "MAISON POUR TOUS"

(Arrivée de M. BATHILY à 18h 45)

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'autorisation de programme – crédit de paiement n°1, construction d'une « Maison pour Tous » :

Année d'exercice	2011	2012
Dépenses	650 000.00	924 000.00
Total	650 000.00	924 000.00

<i>Recettes</i>		
Subvention de la Région	300 000.00	250 000.00
Emprunt	350 000.00	674 000.00
Total	650 000.00	924 000.00

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

LE CONSEIL APPROUVE le Budget Primitif 2011.

Résultat des votes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	10 380 166.02 €
POUR	27	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	16 325 433.00 €
POUR	27	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	
Chapitre 014	Atténuations de produits	23 910.41 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 407 037.64 €
POUR	24	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	
NPPV	3	
Chapitre 66	Charges financières	1 296 888.58 €
POUR	27	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	51 384.00 €
POUR	27	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 843 107.21 €
POUR	27	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	816 163.60 €
POUR	27	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	

B) RECETTES

Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 571 920.00 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	

Chapitre 73	Impôts et taxes	23 796 986.00 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	

Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	8 022 725.00 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	257 016.00 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	

Chapitre 013	Atténuations de charges	169 400.00 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	

Chapitre 76	Produits financiers	57 309.83 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	

Chapitre 77	Produits exceptionnels	90 764.00 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	

SECTION D'INVESTISSEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 233 912.00 €
POUR	27	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	162 178.00 €
POUR	27	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 169 223.00 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	4 401 543.00 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	
B) RECETTES		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves dont excédent de fonctionnement capitalisé	2 106 155.76 €
POUR	27	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	
Chapitre 13	Subventions d'investissement	785 222.19 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 530 000.00 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 843 107.21 €
POUR	27	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	
Chapitre 024	Produit des cessions	400 000.00 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	816 163.60 €
POUR	27	
ABSTENTION	5	

5 - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

DECIDE de reprendre le résultat, dès le vote du Budget Primitif 2011, de la façon suivante :

- ligne 001 – « Excédent d'investissement reporté » pour 4 334.85 €
- ligne 002 – « Excédent de fonctionnement reporté » pour 23 675.27 €

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 - RESTAURATION ET PORTAGE À DOMICILE

LE CONSEIL APPROUVE le Budget Primitif 2011 – Restauration et Portage à domicile.

Résultat des votes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	145 780.12 €
--------------	-----------------------------	--------------

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 000.00 €
-------------	------------------------------------	------------

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500.00 €
-------------	-------------------------	----------

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	7 039.57 €
--------------	--	------------

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 655.58 €
--------------	--	------------

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

B) RECETTES

Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	101 800.00 €
-------------	--	--------------

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	30 500.00 €
-------------	--	-------------

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

SECTION D'INVESTISSEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000.00 €
-------------	-----------------------------	-------------

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

Chapitre 23 Immobilisations en cours 1 700.00 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

B) RECETTES

Chapitre 021 Prélèvement sur recettes de fonctionnement 7 039.57 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

Chapitre 040 Opération d'ordre de transferts entre sections 1 655.58 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

7 - RÉAMÉNAGEMENT DU PRÊT N° 415104 CONTRACTÉ PAR VALOPHIS HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 37 LOGEMENTS SIS RUE DE LA BERGÈRE/SENTIER DU VAL

LE CONSEIL, ACCORDE jusqu'au complet remboursement des sommes dues, sa garantie pour le remboursement du prêt n° 415104 réaménagé contracté par Valophis Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement d'une opération de construction de 37 logements PLA sis rue de la Bergère/sentier du Val.

La présente garantie est accordée à hauteur de 100 % des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt susvisé réaménagé par avenant.

Les caractéristiques de ce réaménagement sont les suivantes :

- Date d'effet du réaménagement : 1^{er} octobre 2010
- Montant total réaménagé : 2 159 676,92 €
(dont intérêts compensateurs refinancés : 0 €)
- Périodicité des échéances : trimestriel
- Date de la première échéance : 1^{er} décembre 2010
- Terme du contrat : 1^{er} septembre 2029
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,4720% (Euribor 3 mois + 0,58 %)
- Taux de progression de l'amortissement : 3 %

Résultat des votes :

POUR 28
ABSTENTION 4

8 - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE FRESNES, LA VILLE DE L'HAY-LES-ROSES, LA CAISSE DES ECOLES DE FRESNES, LA CAISSE DES ECOLES DE L'HAY-LES-ROSES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRESNES POUR LA DÉSIGNATION D'UN BUREAU D'ÉTUDES CHARGÉ D'EFFECTUER UNE MISSION D'ASSISTANCE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE - DISSOLUTION

LE CONSEIL,

APPROUVE la dissolution du groupement de commandes entre la Ville de L'Haÿ-les-Roses, la Ville de Fresnes, la Caisse des Ecoles de L'Haÿ-les-Roses, la Caisse des Ecoles de Fresnes et le Centre Communal d'Action Sociale de Fresnes pour la désignation d'un bureau d'études chargé d'effectuer une mission d'assistance pour la restauration collective.

Résultat des votes :

POUR 28
ABSTENTION 4

9 - MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN AU TITRE D'UNE RÉSIDENCE

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE la mise à disposition gratuite de l'Espace Culturel Dispan de Floran sis, 11 rue des Jardins - 94240 l'Haÿ-les-Roses, au profit du groupe Orphéon Célesta.

Groupe	Nature de l'occupation	Dates	Lieu
Orphéon Célesta	Résidence	8 et 9 septembre 2011 et du 12 au 15 septembre 2011	Auditorium
Orphéon Célesta	Concert	16 septembre 2011	Auditorium

Questions diverses :

Vœu à l'initiative du Conseil Municipal – Demande d'ouverture de classe à l'école élémentaire du Jardin Parisien et de maintien des moyens (DHG) au Collège Chevreul

La Ville de l'Haÿ-les-Roses connaît depuis 3 ans environ une montée significative de ses effectifs dans les écoles maternelles, qui se répercute aujourd'hui sur nos écoles élémentaires...Deux de nos écoles élémentaires seront particulièrement touchées par ce phénomène à la rentrée 2011 : il s'agit des écoles élémentaires du Centre et du Jardin parisien.

Les premières décisions de carte scolaire qui nous ont été transmises par l'Inspection Académique le 28 mars 2011 prévoyaient l'ouverture d'une seule classe supplémentaire à l'école élémentaire du Centre : ignorant totalement la montée des effectifs à l'école du JP, cette décision était par ailleurs tout à fait insuffisante pour répondre à l'afflux d'enfants à l'école du Centre.

C'est pourquoi, enseignants, parents d'élèves et municipalité se sont mobilisés le 1^{er} avril, date du CTP à Créteil, pour être reçus à l'Inspection Académique, qui a finalement prononcé l'ouverture d'une 2^{ème} classe à l'école élémentaire du Centre justifiée par un accroissement significatif des effectifs à la rentrée de septembre 2011 ; tout en nous réjouissant de cette décision pour les enfants scolarisés à l'Ecole du Centre, **nous ne pouvons évidemment nous contenter de cette réponse partielle qui ignore une même réalité dans une école classée en ZEP**, dont les effectifs prévisionnels remplissent là aussi les conditions d'ouverture de classe exigées par l'Inspection Académique, avec un accroissement du nombre d'élèves chiffré à 49 enfants à ce jour !

Aux côtés des enseignants et des parents d'élèves, nous exigerons que l'Education Nationale représentée par M. l'Inspecteur d'Académie, respecte ses engagements en ce qui concerne les écoles classées en ZEP, notamment les seuils d'ouverture arrêtés par l'Inspection en Val De Marne, et largement dépassés par l'Ecole du Jardin Parisien à la rentrée prochaine.

Cette école ayant déjà été pénalisée par la réduction des moyens accordés au RASED au cours de 2 dernières années (plus de maîtres G), nous ne pouvons envisager l'hypothèse de classes surchargées entraînant inévitablement une nouvelle dégradation des conditions d'apprentissage des élèves de cette école.

Même situation préoccupante voire dégradée au Collège Chevreul, où les moyens sont en diminution (baisse de la DHG, refus d'ouverture de classes en 6^{ème} et 5^{ème} ...) ; telle est aujourd'hui la situation de ce collège, pourtant « labellisé sur un projet d'expérimentation » il y a 3 ans, avec un engagement de l'Education Nationale sur les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de cette expérimentation. Or ces moyens partiellement remis en cause aujourd'hui pénalisent projets et collégiens, et désespèrent les enseignants engagés et investis dans cette dynamique qui commençait pourtant à porter ses fruits ...

La ville de l'Haÿ-les-Roses ayant choisi de porter ses efforts vers des actions éducatives d'accompagnement de ses écoles classées en ZEP à travers la mise en place d'un « Programme de Réussite Educative », ne saurait accepter que l'EN se dérobe ou se dispense de ses obligations notamment celles d'assurer à chaque enfant, à travers son parcours scolaire, les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement.

C'est donc aux côtés des parents d'élèves et des enseignants, que les élus municipaux se mobilisent pour que l'Inspection Académique reconsidère les effectifs de l'Ecole Elémentaire du Jardin parisien, et prononce une ouverture tout à fait légitime au vu des élèves attendus à la rentrée 2011.

C'est aussi parce que nous sommes convaincus que l'Education est un « investissement » essentiel pour préparer la société de demain, que nous condamnons la réduction massive des postes dans l'EN (plus de 50 000 postes en 3 ans) provoquant des situations de plus en plus inacceptables : classes surchargées, disparition de la scolarisation des moins de 3 ans, non remplacements....

Et c'est évidemment parce que l'éducation est une question fondamentale pour la construction de la société de demain, que nous nous battons toujours pour obtenir l'ouverture de classes lorsque cela est justifié par la montée des effectifs, pour obtenir des remplacements lorsque nécessaires, et pour faire respecter le droit des enfants à apprendre et à s'épanouir ainsi que le devoir de l'Education Nationale au regard des règles qu'elle s'est elle-même définies.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

A 20h13, l'ordre du jour étant expiré, monsieur le maire lève la séance.

Patrick SEVE
Ancien député
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Vice-président de l'agglomération de Val de Bièvre

Publication du : 20 mai au 21 juillet 2011